



Konferenz der kantonalen Gesundheits-
direktorinnen und -direktoren

Conférence des directrices et directeurs
cantonaux de la santé

Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali della sanità

Haus der Kantone
Speichergasse 6,
CH-3001 Bern

+41 31 356 20 20
office@gdk-cds.ch

www.gdk-cds.ch



Image: Adrian Moser

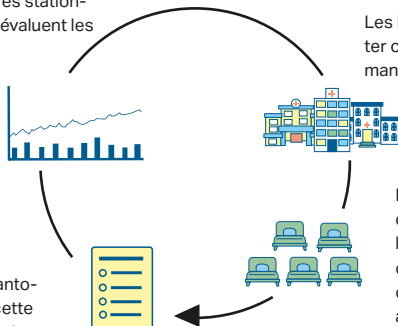
Planification hospitalière des cantons – aujourd'hui et à l'avenir

Conformément à la Constitution fédérale, les cantons sont responsables des soins de santé et donc aussi de l'offre hospitalière. Ils fournissent à la population des soins hospitaliers économiques, de haute qualité et conformes aux besoins.

La planification hospitalière cantonale est un processus complexe. En voici une représentation simplifiée :

Les cantons déterminent les besoins actuels de la population en matière de prestations hospitalières stationnaires. Sur cette base, ils évaluent les besoins à venir.

Les hôpitaux peuvent se porter candidats pour obtenir des mandats de prestations.

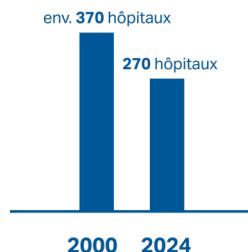


Les listes hospitalières cantonales sont le résultat de cette planification. Elles répertorient les mandats de prestations des hôpitaux indispensables à la couverture des soins.

Les cantons attribuent les mandats de prestations en fonction de l'évaluation des besoins. Ce faisant, les cantons doivent éviter les surcapacités. En même temps, ils doivent aussi s'assurer que les hôpitaux aient suffisamment de lits à disposition pour des crises (telles que la pandémie de COVID-19).

Un paysage hospitalier en pleine mutation

Au cours des dernières années, le paysage hospitalier a fortement changé en Suisse. L'époque où pour ainsi dire chaque grande commune disposait d'un hôpital est révolue. Alors que, malgré la croissance démographique, le nombre d'hôpitaux diminue, leur degré de spécialisation médicale augmente. Les cantons contribuent à freiner la hausse des coûts grâce à leur planification hospitalière. La part des coûts du domaine hospitalier stationnaire dans l'ensemble des coûts de la santé a diminué au cours des dernières années.



Défis

La population augmente et vieillit, la médecine moderne offre de plus en plus de possibilités. Lors de la planification hospitalière, les cantons sont confrontés à des questions difficiles : quel hôpital est rentable, lequel ne l'est pas ? Quel est le temps de trajet acceptable vers l'hôpital de soins spécialisés le plus proche ? L'offre en main d'œuvre qualifiée est limitée et oblige les cantons à repenser le paysage hospitalier.

Les cantons pilotent l'offre hospitalière avant tout en attribuant ou retirant des mandats de prestations. Les retraits de mandats de prestations sont souvent contestés devant les tribunaux. La réduction de l'offre de prestations ou la fermeture d'un site hospitalier font régulièrement l'objet d'oppositions.

Plan en trois phases pour une collaboration renforcée au niveau de la planification hospitalière

Nouvelle approche stratégique en matière de planification hospitalière

Les cantons connaissent les structures et besoins régionaux. Il est donc judicieux qu'ils soient en charge de la planification hospitalière. Une coordination plus étroite s'impose toutefois. C'est pourquoi les cantons souhaitent développer leur collaboration actuelle.

Les interventions relativement simples (comme une opération de l'appendicite sans complications) doivent continuer à être effectuées à proximité du lieu de domicile. Les offres plus spécialisées (telles que les opérations complexes de la colonne vertébrale) peuvent quant à elles être encore davantage regroupées. Ainsi, il est possible de fournir ces prestations de manière économique, en garantissant une haute qualité médicale. Les cantons veulent par conséquent concentrer l'offre de prestations hospitalières spécialisées. Dans cet objectif, les directrices et directeurs cantonaux de la santé ont pris des décisions importantes lors de leur rencontre en novembre 2025.

Première analyse nationale



2026

1^{ère} étape

En 2026, la CDS lance la première grande étape : pour la première fois, l'offre existante et les besoins actuels en prestations médicales hospitalières sont analysés dans le cadre d'un aperçu global pour l'ensemble de la Suisse. Sur la base de ces résultats, les besoins futurs sont pronostiqués – à un horizon de planification d'environ dix ans. Désormais, les cantons peuvent ainsi se fonder sur les mêmes bases pour leurs planifications hospitalières cantonales.

Attribution aux soins de premier recours ou à la prise en charge spécialisée

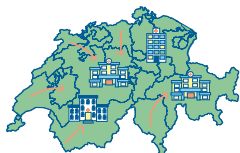


2029

2^e étape

La deuxième étape dure jusqu'en 2029 environ. Les cantons définissent alors ensemble quels traitements et interventions font partie des soins de premier recours et lesquels, de la prise en charge spécialisée. Au terme de cette étape, en Suisse, l'ensemble des traitements et interventions sont clairement et uniformément attribués soit aux soins de premier recours soit à la prise en charge spécialisée.

Concentration de la prise en charge spécialisée



2031

3^e étape

Dès 2029 environ, la troisième étape est engagée. Des critères uniformes sont définis à l'échelon national pour les traitements et interventions qui ont été attribués à la prise en charge spécialisée au cours de la deuxième étape. Les cantons prennent en considération ces critères – par exemple le nombre de cas – lorsqu'ils attribuent des mandats de prestations aux hôpitaux. Il en résulte une coordination intensifiée entre les cantons. L'offre de prise en charge spécialisée est regroupée au niveau géographique et sa qualité est améliorée en continu.



Lukas Engelberger,
président de la CDS

« Le plan ambitieux de la CDS le montre : les cantons sont disposés à intensifier leur collaboration en matière de planification hospitalière. »

« Les cantons regardent d'ores et déjà au-delà des frontières cantonales lors de leurs planifications hospitalières. Avec le plan en trois phases, ils le feront dorénavant de manière encore plus contraignante et plus systématique. »



Rebecca Ruiz,
vice-présidente de la CDS

À propos de la CDS

La CDS réunit les membres des gouvernements cantonaux responsables de la santé publique au sein d'un organe de coordination politique. Elle dispose d'un secrétariat général permanent dont le siège se situe à Berne. La CDS a pour objectif de promouvoir la collaboration entre les 26 cantons, ainsi qu'entre ceux-ci, la Confédération et les principales organisations du domaine de la santé publique.

planification-hospitaliere-cantonale.ch
kantonale-spitalplanung.ch



 Vidéo explicative